



Bruno Perroud  
conseiller  
communal

Pour la mi-mandat, il m'échoit de vous apporter quelques mots sur la vie de notre belle commune.

En tant que l'un des derniers arrivés au Conseil communal, je poursuis mon apprentissage de Conseiller.

Les tâches sont variées, complexes mais très intéressantes. Après une période de rodage l'ensemble du Conseil a trouvé ses marques. Les discussions sont franches et approfondies. De fait, les décisions et les dossiers sont bien charpentés avant de passer dans les phases de réalisation ou d'application. Un merci particulier à notre Président qui se montre à l'écoute, ordonne les priorités et assure le suivi de nos décisions. Ce « Savièse informations » vous donnera un éclairage sur l'avancement de la révision des règlements communaux

(eau potable et eaux usées) - du changement d'horaire de la déchetterie du Pécolet - des réalisations au château de la Soie - du projet de St-Germain Centre - de la démarche Savièse 2030 - une orientation sur les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que sur la fusion des sociétés ESR et Siesa avec la constitution d'une nouvelle société anonyme. Il vous apportera également des précisions sur les dossiers pour lesquels l'assemblée primaire devra prendre des décisions. Il s'agira de l'avancement du projet de St-Germain Centre et de son mode de financement, de la prolongation des zones réservées et du plan d'aménagement détaillé du Torrent Neuf, du soutien financier en faveur des investissements du home Zambotte et bien sûr l'acceptation des budgets tant au niveau communal que bourgeoisial afin

que nous puissions mener à bien tous les ambitieux projets en 2019. Enfin, nous aurons la joie d'accueillir de nouveaux bourgeois dans notre communauté. Nous serons ainsi près de 2804. Comme vous pouvez le constater tous les thèmes traités dans ce bulletin ou lors de l'assemblée primaire ne sont que le reflet du travail varié, complexe et intéressant que votre Conseil communal mène tout au long de l'année.

Nous espérons vous rencontrer nombreux le 10 décembre 2018 et ainsi partager après l'assemblée un verre de l'amitié, moment propice pour converser avec vos autorités et nous tenir informés de vos idées ou préoccupations.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

Résidence de Zambotte, extension, vue sud-ouest



- 2 St-Germain Centre
- 3 Résidence de Zambotte
- 4 Budget 2019 de la municipalité
- 6 L'origine des bourgeoisies
- 7 Torrent-Neuf
- 8 Fusion ESR-Siesa
- 9 APEA - Château de la Soie
- 10 Subvention - Conseil général
- 11 Règlements - Savièse 2030
- 12 Déchetterie du Pécolet



Sylvain  
Dumoulin  
Président

## St-Germain Centre - Crédit complémentaire

### NOUVEAU QUARTIER AU CENTRE DE ST-GERMAIN ACQUISITIONS PUBLIQUES

L'assemblée primaire, lors de sa séance du 18 décembre 2017 a approuvé un crédit d'engagement lié à des acquisitions d'affectation publique dans le cadre de la réalisation du projet de nouveau quartier au centre du village de St-Germain.

Il a été approuvé les acquisitions suivantes dans le parking souterrain :

- 180 places de stationnement d'affectation publique ;

- des locaux utiles à notre police communale.

Il a également été validé l'acquisition de la partie publique de la place centrale.

Le montant total du crédit d'engagement approuvé en 2017 s'élève à 10'000'000 CHF.

Dans le projet du parking souterrain, il est prévu la création de 265 places de stationnement.

La proposition d'acquisition complémentaire concerne les 85 places de stationnement restantes amenant ainsi la prévision finale à un montant de 13'000'000 CHF.

### Proposition de crédit d'engagement complémentaire

#### Nouveau quartier du centre de St-Germain - Acquisitions publiques - Complément et adaptation durée

COUT DE REALISATION SELON BUDGET ESTIMATIF 13'000'000.00

SUBVENTIONS CANTONALES ESTIMEES 0.00

selon plan financier

COUTS A CHARGE DE LA COMMUNE 13'000'000.00

selon plan financier

PLANIFICATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	AUTO-FINANCEMENT	EMPRUNT
2018	600'000.00	0.00	500'000.00	100'000.00
2019	3'800'000.00	0.00	2'000'000.00	1'800'000.00
2020	4'000'000.00	1'000'000.00	1'500'000.00	2'500'000.00
2021	3'600'000.00	0.00	2'000'000.00	1'600'000.00
2022	1'000'000.00	0.00	650'000.00	350'000.00
	13'000'000.00	1'000'000.00	6'650'000.00	6'350'000.00

prélèvement s/fond  
abri sans incidence  
s/emprunt à réaliser

Le crédit d'engagement proposé s'élève à 13'000'000 CHF sur les années 2018 à 2022, soit un avenant (par rapport au crédit d'engagement accepté en 2017) de 3'000'000 CHF et une prolongation d'une année de la durée.

#### JUSTIFICATION

Le projet de parking souterrain de St-Germain Centre prévoit au total la création de 265 places de stationnement. Environ 85 de ces places sont liées aux besoins en stationnement des futurs locataires des différents pôles d'activités du projet qui sont situés sur le parking.

La recherche d'investisseurs a démontré que la réalisation du projet nécessite l'apport d'une certaine souplesse dans les affectations et surfaces des locaux prévus dans les différents bâtiments, par rapport à la version initiale issue du concours d'architecture.

Les discussions avec les investisseurs portent actuellement sur une première étape de constructions comprenant les pôles d'activités suivants :

- la maison de la santé,
- un bâtiment contenant des services et logements,
- les bâtiments de logement

Les autres bâtiments que sont le centre commercial et l'hôtel sont pour le moment laissés de côté. L'évolution du projet a donc une influence sur le nombre de places de parc imputées aux investisseurs. En effet les affectations et surfaces des locaux (bureaux, logements protégés, etc.) influencent directement le nombre de places à rattacher à chaque bâtiment.

Par conséquent il n'est pas possible à l'heure actuelle de figer un nombre, avec emplacements dans le parking, des places de parc liées aux futures constructions des investisseurs.

Le développement du projet a aussi démontré que l'achat de places dans le parking par les investisseurs peut poser des problèmes de gestion dans la durée et que la commune a avantage à obtenir la plus grande maîtrise possible du stationnement prévu dans le parking souterrain pour diverses raisons stratégiques, notamment:

- possibilité d'adapter l'ouvrage en cas de besoin car entièrement propriété de la commune,

- une grande souplesse dans la gestion des places du parking souterrain notamment de la politique tarifaire et de la gestion des locations des places,
- une simplification des relations juridiques entre la commune et les investisseurs dans la gestion des accès au parking et aux places, des droits de passages, de l'utilisation et de la gestion de l'abri de protection civile, de l'entretien du parking,
- pas de problématique d'indemnités à verser à l'investisseur lors de la fin de la durée du DDP,
- une meilleure flexibilité sur la gestion des places de stationnement à ciel ouvert environnantes en cas de réaménagement souhaité.

En remplacement de la vente des places prévues initialement, il est prévu que les investisseurs des bâtiments privés louent obligatoirement un nombre minimum de places de stationnement. Les locataires qui le désirent et autres intéressés pourront également louer des places de stationnement dans le parking aux mêmes conditions.

#### AVANCEMENT

L'autorisation de construire concernant la première étape (parking souterrain ; maison de la santé ; centre commercial ; bâtiment services et logements ; place centrale) du projet est actuellement en force. Elle a été délivrée à la fin octobre 2018.

Les travaux de démontage des installations de l'ancien terrain de football (cantine, couvert, gradins,...) liés au projet de nouveau quartier au centre du village de St-Germain ont débuté à la mi-octobre. Les travaux de terrassement et travaux spéciaux vont suivre et débiter vers la fin du mois de novembre.

Ces actions ont été lancées par la commune afin de permettre la réalisation du parking souterrain, ouvrage financé par la commune, marquant de ce fait le démarrage de la construction du projet et ouvrant ainsi la possibilité à un investisseur privé de débiter la construction de la maison de la santé qui constitue une priorité. Les travaux de structure du parking débiteront vers la mi-année 2019, à la suite des terrassements et travaux spéciaux précités. Les montants prévus à cet effet sont intégrés dans le budget 2019 des investissements.

## La Résidence du home de Zambotte mise au goût du jour



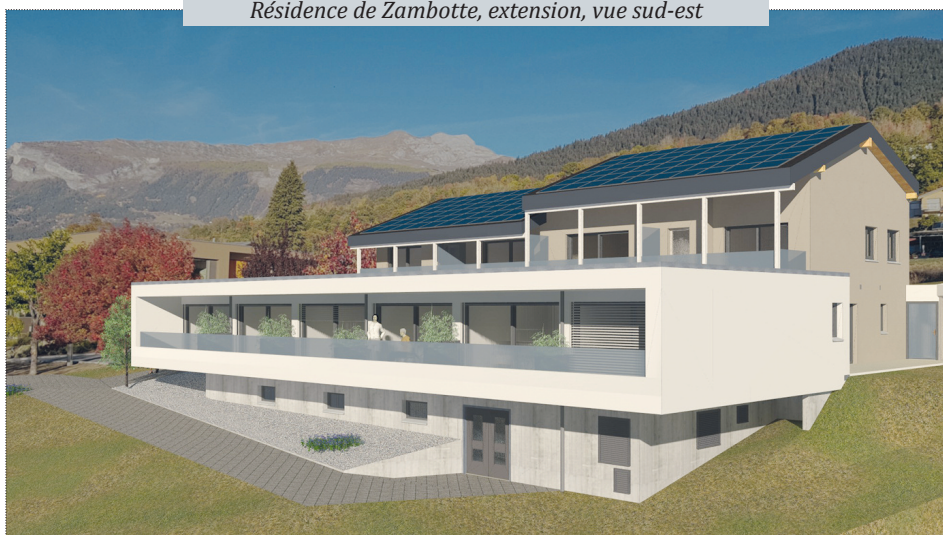
Bruno Perroud  
Conseiller communal

Avant de fêter en 2019 les 30 ans du Home de Zambotte, le Conseil de Fondation a lancé en collaboration avec la commune et le canton le projet d'agrandissement de la Résidence. Le but de cette construction modulable est d'améliorer le confort des résidents en créant sept

chambres individuelles médicalisées tout en maintenant 4 appartements indépendants à l'étage. Nous le devons bien pour nos aînés qui représentent plus de 20% de la population saviésanne.

Pour rappel, les bâtiments et le terrain du home de Zambotte appartiennent à la Commune. La Fondation Zambotte exploite cet EMS depuis sa construction en 1989. Après l'analyse des besoins et le suivi de l'évolution démographique (en 2016, notre commune dénombrait 1198 personnes âgées entre 65 et 79 ans et 311 personnes de plus de 80 ans) il est nécessaire d'adapter nos structures à la demande. Avec la construction d'appartements protégés à St-Germain Centre, ces investissements semblent suffisants pour répondre à la pyramide des âges prévue pour les quinze années à venir soit: plus de 2000 personnes en âge AVS donc près de 25% de la population. Nous retenons également que l'âge moyen pour entrer en EMS est de 84 ans et 7 mois et la durée du séjour s'élève à environ deux ans et demi (source OVS 2016).

Le Conseil communal conscient de cette évolution a décidé de mener une réflexion globale pour répondre aux besoins de cette tranche de population. Un groupe de travail,



Résidence de Zambotte, extension, vue sud-est

présidé par la Conseillère Anne-Lise Solliard, planche sur un modèle de coordination des soins de longue durée sur notre commune en lien avec la maison de santé de St-Germain Centre.

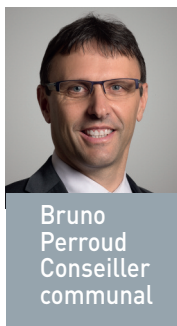
Une mesure prioritaire retenue est l'agrandissement de la Résidence du Home de Zambotte. Projet devisé à CHF 2.5 millions. Les principales nouveautés seront au premier étage les adaptations de deux studios et de deux 2 pièces. Au rez-de-chaussée, la construction de sept nouvelles chambres adaptées avec un balcon et, au sous-sol, la création d'un local technique pour stocker le nombreux matériel auxiliaire. Bien sûr, ce bâtiment sera aux normes Minergie. Cela impliquera la suppression du chauffage électrique direct pour le remplacer par une pompe à chaleur (réversible afin de rafraîchir les chambres en été), la construction d'un ascenseur pour rejoindre la passerelle, la pose d'une isolation

périphérique en façade et en toiture. Il est également prévu l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques en suffisance pour alimenter en électricité la résidence, le home et les prochains véhicules électriques que le home pourrait acheter pour effectuer la livraison des repas.

Pour financer ce projet novateur, il est prévu:

- de recevoir une subvention cantonale de CHF 560'500.- et une subvention communale de CHF 400'000 et 500'000.-
- d'un recours à l'emprunt avec un cautionnement communal à hauteur de CHF 1,5 million. Il sera financé sur le long terme par le prix de pension des résidents.

Afin de respecter l'article 64, al 2, point b de l'ordonnance du financement communal (Ofinco) ce mode de financement doit être soumis à l'approbation de l'assemblée primaire.



Bruno Perroud  
Conseiller communal

## Prolongation des zones réservées

Après l'acceptation par le peuple suisse de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la Confédération a fixé les principes applicables à la gestion du territoire, soit: de freiner le mitage du territoire, de protéger les terres cultivables et de concentrer l'urbanisation. Les cantons sont les garants de son application, par leur loi cantonale et leur plan directeur. En

Valais, la loi cantonale a été révisée et le plan directeur est terminé mais pas encore validé par le Conseil fédéral. Son application serait prévue pour le premier semestre 2019. A partir de cette date, les communes auront un délai de 5 ans pour la mise en conformité de leur plan de zones.

Pour répondre à ces nouveaux principes, le Conseil communal, en janvier 2017, a anticipé cette problématique et a mis 22 ha en zones réservées. Toutefois, en gardant les demandes d'autorisation de construire en zones réservées possibles mais sous conditions, si:

- Utilisation rationnelle du territoire et de la capacité de la parcelle;
- Pas de gaspillage du territoire (parcelles perdues);

- Compatible avec une densification du secteur et une augmentation éventuelle d'indice;
- Bâtiment projeté ne gêne pas un accès futur et le développement d'un quartier encore non desservi;

Le but de cette mesure anticipée est de réduire l'insécurité de droit, les inégalités de traitement, la perte définitive de terrains à bâtir et le risque de constructions bloquées et aussi d'améliorer la gestion de l'urbanisation sur notre commune.

Conformément à l'article 19 de la loi cantonale LAT et vu que les travaux de la mise en application du plan d'aménagement de zones sur la commune de Savièse sont en cours de réalisation, et afin de ne pas modifier les options prises, le Conseil communal demande à l'assemblée primaire de renouveler pour trois ans la prolongation de mise en zones réservées.

Les secteurs en zones réservées sont publiés sur le site internet de la Commune et consultables auprès de notre service technique. De plus, une explication détaillée est consultable sur le pv de l'assemblée primaire du 30 janvier 2017 <https://www.saviese.ch/data/documents/assemblees-primaire-bourgeoisiale/AP-2017-01.pdf>



Vincent  
Reynard  
vice-président

## Budget 2019 de la municipalité

**FONCTIONNEMENT** - Le budget 2019 de la Municipalité présente un excédent de charges de CHF 243'939, ce qui représente une part de 0.8% des revenus financiers. Ainsi, sans être trop rigides, nous pouvons admettre que ce budget est équilibré. Les ressources à disposition du

Conseil communal seront pleinement utilisées à la réalisation des diverses tâches de fonctionnement et de service public qui lui incombent. Le tableau suivant renseigne sur le budget de fonctionnement selon les natures, en comparaison du budget 2018 et des comptes 2017.

### Compte de fonctionnement

Par rapport au budget 2018, les charges nettes de fonctionnement budgétées pour 2019 sont en augmentation de CHF 895'817, soit +3.37% et les revenus sont eux en augmentation de CHF 1'097'972, soit +3.52%. Pour ces derniers, le taux de croissance constaté est légèrement supérieur à celui des charges.

Les recettes sont systématiquement évaluées de manière prudente de façon à ne pas connaître de surprises au terme de l'exercice. Sur cette base, et en sus de l'évolution « naturelle » des recettes, le budget 2019 comprend également des revenus additionnels générés par le mécanisme de l'échange automatique des informations fiscales entre la Suisse et un certain nombre d'autres pays. Pour cela, le Service cantonal des contributions a mis

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2017		Budget 2018		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	8'125'049.59		8'356'465.00		8'881'840.00	
31 Biens, services et marchandises	7'931'241.85		7'799'420.00		7'621'690.00	
32 Intérêts passifs	315'108.40		219'100.00		254'600.00	
33 Amortissements	5'764'302.48		5'051'001.00		5'280'499.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	317'946.35		316'000.00		322'000.00	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'007'486.44		1'155'900.00		1'149'300.00	
36 Subventions accordées	6'960'984.55		7'150'800.00		7'636'400.00	
37 Subventions redistribuées	2'200.00		-		2'200.00	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		14'228.00		-	
39 Imputations internes	1'304'454.58		1'370'800.00		1'357'000.00	
40 Impôts		22'411'281.35		21'679'000.00		22'767'000.00
41 Patentes et concessions		530'646.44		595'200.00		568'800.00
42 Revenus des biens		606'005.95		513'885.00		518'865.00
43 Contributions		5'975'542.18		5'858'700.00		5'540'250.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		77'586.10		65'000.00		64'400.00
45 Restitutions de collectivités publiques		127'725.40		111'500.00		110'700.00
46 Subventions		1'168'441.00		826'650.00		994'450.00
47 Subventions à redistribuer		2'200.00		-		2'200.00
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		479'332.97		142'883.00		337'925.00
49 Imputations internes		1'304'454.58		1'370'800.00		1'357'000.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>31'728'774.24</b>	<b>32'683'215.97</b>	<b>31'433'714.00</b>	<b>31'163'618.00</b>	<b>32'505'529.00</b>	<b>32'261'590.00</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		270'096.00		243'939.00
<b>Excédent de revenus</b>	<b>954'441.73</b>			-		-

en place une procédure de déclaration spontanée qui courrait jusqu'au 31 octobre 2018, permettant aux contribuables disposant de biens à l'étranger non-déclarés de se régulariser à des conditions avantageuses (absence d'amende). Les effets pour notre Commune se feront sentir aussi bien en 2019 par des entrées directes qu'au cours des prochaines années par l'impôt sur la fortune.

Dans la détermination du budget

annuel, le Conseil communal a toujours à l'esprit le souci premier de maîtriser les charges. Pour 2019, bien que le budget enregistre une augmentation marquée des charges de personnel en raison de l'adaptation de sa taille aux besoins communaux, celles des biens, services et marchandises sont en diminution. Les amortissements sont quant à eux en augmentation, conséquence immédiate des importants investissements réalisés et

à réaliser.

Finalement, il y a lieu de préciser qu'en l'absence d'une taxe causale pour la consommation de l'eau potable, conçue de manière identique à celle de l'élimination des déchets, le budget de fonctionnement 2019 prévoit un financement partiel de ce poste par les recettes fiscales de CHF 205'950. La mise en application du nouveau règlement sur l'eau potable en 2020 permettra de corriger cette distorsion.

### INVESTISSEMENTS

En 2018 la Municipalité de Savièse est entrée dans un cycle quadriennal d'investissements soutenus afin de réaliser les infrastructures essentielles à Savièse et à sa population. Le budget 2019 prévoit des

dépenses de CHF 10'346'000 et des recettes de CHF 383'000, soit des investissements nets de CHF 9'963'000. Le tableau suivant renseigne sur les investissements selon les tâches, en comparaison du budget 2018 et des comptes 2017.

### Compte des investissements

Selon la planification établie, les postes principaux des investissements sont :

- CHF 3'800'000 pour la construction du parking souterrain de St-Germain Centre ;
- CHF 2'000'000 pour la construction du nouveau local des Travaux publics à Redin. Ces deux montants font partie de crédits d'engagements plus importants s'étalant sur plusieurs années ;

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2017		Budget 2018		Budget 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	18'600.00	-40.00	30'000.00	-	532'000.00	35'000.00
1 Sécurité publique	49'889.50	-	15'000.00	-	144'000.00	-
2 Enseignement et formation	82'826.52	2'246'744.00	540'000.00	-	1'000'000.00	120'000.00
3 Culture, loisirs et culte	3'093'415.99	-	2'230'000.00	120'000.00	480'000.00	78'000.00
4 Santé	9'417.75	-	5'000.00	-	10'000.00	-
5 Prévoyance sociale	15'1510.85	-	30'000.00	-	40'000.00	-
6 Trafic	2'115'857.85	11'592.75	4'490'000.00	-	6'822'000.00	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, y.c eau, égouts, déchets	3'005'997.28	618'495.65	1'955'000.00	140'000.00	858'000.00	60'000.00
8 Economie publique, y.c services industriels	128'035.15	-	205'000.00	20'000.00	410'000.00	40'000.00
9 Finances et impôts	105'648.20	350'000.00	50'000.00	-	50'000.00	50'000.00
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>8'761'199.09</b>	<b>3'226'792.40</b>	<b>9'550'000.00</b>	<b>280'000.00</b>	<b>10'346'000.00</b>	<b>383'000.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		5'534'406.69		9'270'000.00		9'963'000.00
<b>Excédent de recettes</b>		-		-		-

- CHF 1'000'000 pour le changement des portes et fenêtres des bâtiments de Moréchon 1 ;
- CHF 532'000 pour la rénovation de la toiture et des façades de la

maison de Commune ;

- CHF 500'000 pour la finalisation de la construction de la nouvelle conduite d'adduction d'eau dans le tunnel du Prabé ;

- CHF 180'000 pour le changement partiel de l'éclairage public (passage des lampes au mercure à la technologie LED, programme s'étalant sur plusieurs années).

## Financement



Selon le compte administratif ci-contre, la marge d'autofinancement budgétée pour 2019 est de CHF 4'477'060. En regard des investissements nets budgétés de CHF 9'963'000, la différence de CHF 5'185'940.- devra être financée par des ressources externes.

Aperçu du compte administratif		Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	26'734'377.55	26'588'713.00	27'484'530.00
Revenus financiers	+ CHF	32'683'215.97	31'163'618.00	32'261'590.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>5'948'838.42</b>	<b>4'574'905.00</b>	<b>4'777'060.00</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'948'838.42	4'574'905.00	4'777'060.00
Amortissements ordinaires	- CHF	4'440'401.69	4'845'001.00	4'954'399.00
Amortissements complémentaires	- CHF	553'995.00	-	66'600.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>270'096.00</b>	<b>243'939.00</b>
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>954'441.73</b>	-	-

Compte des investissements		Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
Dépenses	+ CHF	8'761'199.09	9'550'000.00	10'346'000.00
Recettes	- CHF	3'226'792.40	280'000.00	383'000.00
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>5'534'406.69</b>	<b>9'270'000.00</b>	<b>9'963'000.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-

Financement		Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'948'838.42	4'574'905.00	4'777'060.00
Investissements nets	- CHF	5'534'406.69	9'270'000.00	9'963'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	<b>4'695'095.00</b>	<b>5'185'940.00</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>414'431.73</b>	-	-

## Plan financier et projections



Telle que mentionnée plus haut, la planification des investissements de notre commune montre des engagements importants à moyen terme. Ces investissements sont notamment prévus pour consolider le réseau routier, réaliser la partie communale du complexe de St-Germain Centre, ainsi que construire les nouveaux locaux des travaux publics à Redin.

Le tableau ci-contre renseigne sur la planification financière de la commune à l'horizon 2022.

Face à cette politique d'investissement soutenue, l'administration communale devra se montrer vigilante et poursuivre sa politique de rationalisation des coûts pour faire face aux engagements courants, comme le montre la planification des années 2020 à 2022. Plus que le financement des investissements, c'est l'équilibre du budget de fonctionnement qui devra être assuré par une gestion financière rigoureuse.

Plan financier		Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
Résultat	Compte 2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Prévisions compte de fonctionnement</b>						
Total des charges financières	26'734'378	26'588'713	27'484'530	28'088'700	28'377'300	29'099'300
Total des revenus financiers	32'683'216	31'163'618	32'261'590	32'461'500	33'004'500	33'582'500
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>5'948'838</b>	<b>4'574'905</b>	<b>4'777'060</b>	<b>4'372'800</b>	<b>4'627'200</b>	<b>4'483'200</b>
Amortissements ordinaires	4'440'402	4'845'001	4'954'399	5'500'000	5'952'000	6'190'000
Amortissements complémentaires	553'995	-	66'600	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>954'442</b>	<b>-270'096</b>	<b>-243'939</b>	<b>-1'127'200</b>	<b>-1'324'800</b>	<b>-1'706'800</b>
<b>Prévision du compte des investissements</b>						
Total des dépenses	8'761'199	9'550'000	10'346'000	10'105'000	11'068'000	9'980'000
Total des recettes	3'226'792	280'000	383'000	180'000	1'170'000	170'000
<b>Investissements nets</b>	<b>5'534'407</b>	<b>9'270'000</b>	<b>9'963'000</b>	<b>9'925'000</b>	<b>9'898'000</b>	<b>9'810'000</b>
<b>Financement des investissements</b>						
Report des investissements nets	5'534'407	9'270'000	9'963'000	9'925'000	9'898'000	9'810'000
Marge d'autofinancement	5'948'838	4'574'905	4'777'060	4'372'800	4'627'200	4'483'200
<b>Excédent (+) découvert (-) de financement</b>	<b>414'432</b>	<b>-4'695'095</b>	<b>-5'185'940</b>	<b>-5'552'200</b>	<b>-5'270'800</b>	<b>-5'326'800</b>
<b>Modification de la fortune/découvert</b>						
Excédent revenus (+) charges (-)	954'442	-270'096	-243'939	-1'127'200	-1'324'800	-1'706'800
<b>Fortune nette</b>	<b>29'775'611</b>	<b>29'505'515</b>	<b>29'261'576</b>	<b>28'134'376</b>	<b>26'809'576</b>	<b>25'102'776</b>
<b>Découvert au bilan</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Modification des engagements</b>						
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	414'432	-4'695'095	-5'185'940	-5'552'200	-5'270'800	-5'326'800
<b>Engagements</b>	<b>21'419'229</b>	<b>26'114'324</b>	<b>31'300'264</b>	<b>36'852'464</b>	<b>42'123'264</b>	<b>47'450'064</b>

# Budget 2019 de la bourgeoisie

Le budget 2019 de la Bourgeoisie prévoit, au niveau du fonctionnement, des revenus financiers de CHF 89'800 et des charges financières de CHF 49'965, soit par différence une marge d'autofinancement de CHF 39'835. Considérant les amortissements de CHF 84'000, le budget 2019 de la Bourgeoisie présente un excédent de charges de CHF 44'165.

Les charges de fonctionnement sont réduites au minimum nécessaire pour assurer l'exploitation des alpages et des autres biens bourgeoisiaux, alors que les revenus proviennent essentiellement de la location des biens bourgeoisiaux (alpages, chalets d'alpages et autres biens).

Les investissements prévus en 2019 s'élèvent à CHF 50'000. Ils représentent des travaux d'amélioration des conduites d'amenée d'eau dans les alpages et chalets selon le plan d'investissements quadriennal.

Toutes ces valeurs sont contenues dans le tableau ci-contre.

Aperçu du compte administratif		Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	160'423.44	55'670.00	49'965.00
Revenus financiers	+ CHF	183'033.00	105'830.00	89'800.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>22'609.56</b>	<b>50'160.00</b>	<b>39'835.00</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	22'609.56	50'160.00	39'835.00
Amortissements ordinaires	- CHF	97'260.51	81'000.00	84'000.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	<b>74'650.95</b>	<b>30'840.00</b>	<b>44'165.00</b>
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	-	-	-
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	535'500.51	40'000.00	50'000.00
Recettes	- CHF	417'240.00	210'000.00	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>118'260.51</b>	-	<b>50'000.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	<b>170'000.00</b>	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	22'609.56	50'160.00	39'835.00
Investissements nets	- CHF	118'260.51	-	50'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	170'000.00	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>95'650.95</b>	-	<b>10'165.00</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	<b>220'160.00</b>	-

Les éléments du budget 2019 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse décrits précédemment seront présentés de manière détaillée lors de l'Assemblée primaire du 10 décembre prochain. Cependant, de plus amples informations sont disponibles auprès de l'administration communale ou sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch).



David Luyet  
Conseiller communal

## L'origine des bourgeoisies

Le terme de "bourgeois" ou de "bourgeoisie" sonne étrangement dans le monde actuel. Il peut incarner un esprit égoïste, capitaliste et rétrograde. Cependant, les mots ont changé de sens. Le terme de "bourgeoisie" implique en Valais, comme dans d'autres parties de la Suisse, l'esprit de solidarité, d'entraide, d'actions sociales.

La bourgeoisie traditionnelle était l'union de ceux qui habitaient le même bourg. En Valais, l'institution bourgeoise remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. Avec l'apparition de l'Etat fédéral, les Communes municipales ont été créées. Le Valais n'a cependant pas supprimé les bourgeoisies. Elles ont continué d'exister, en parallèle, en tant que corporations de droit public, mais avec une

sphère d'activités nettement plus limitée qu'auparavant. Leur dernier pouvoir politique, celui d'octroyer le droit de cité, a été abrogé le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Dès cette date, le droit de bourgeoisie et le droit de cité communal sont devenus entièrement distincts.

### LE RÔLE DES BOURGEOISIES AUJOURD'HUI

Les bourgeoisies ont un rôle important à jouer comme collectivités publiques et leur droit à l'existence est ancré dans la Constitution. Elles demeurent en effet des corporations de droit public chargées de remplir des buts d'intérêt public en fonction de leurs moyens. A ce titre, elles constituent un corps indépendant des communes en Valais, 42 bourgeoisies ont adopté cette solution. Dans leur rôle d'intermédiaires, les bourgeoisies concilient les avantages de l'administration publique et ceux d'une gestion quasi privée.

Elles incarnent la mémoire historique du pays et garantissent le maintien des racines locales auxquelles les citoyens de notre siècle sont de plus en plus attachés et qu'ils cherchent à renforcer. Elles restent ainsi le témoin et le garant de nos racines et de nos traditions.

### LA BOURGEOISIE DE SAVIÈSE, PATRIMOINE VIVANT !

La Bourgeoisie de Savièse est composée de 2783 bourgeois. Elle joue un rôle économique important de par ses biens fonciers. Elle est propriétaire de 57'542'769 m<sup>2</sup>, composés de terrains à bâtir, de bâtiments, d'alpages et de forêts.

Depuis 2008, l'assemblée bourgeoise est seule compétente pour octroyer le droit de bourgeoisie à toute personne domiciliée à Savièse depuis au moins cinq ans. Pour accéder à la bourgeoisie, il faut être Suisse et au bénéfice du droit de cité cantonal valaisan.

Ces prochaines années, la Bourgeoisie de Savièse espère accueillir de nouveaux bourgeois, désirant marquer leur attachement à un coin de terre et s'intégrer mieux encore à la vie communautaire, par le droit de bourgeoisie désormais distinct du droit de cité communal. Les tarifs d'agrégation ont d'ailleurs été revus à la baisse suite à la nouvelle loi sur le droit de cité.

Demandes d'informations supplémentaires sur l'adresse: [bourgeoisie@saviese.ch](mailto:bourgeoisie@saviese.ch). Informations tirées du site [www.saviese.ch/fr/bourgeoisie](http://www.saviese.ch/fr/bourgeoisie) et de la fédération des bourgeoisies valaisannes. [www.fbvs.ch](http://www.fbvs.ch)

Envie de devenir  
**Bourgeois**  
de Savièse?

[bourgeoisie@saviese.ch](mailto:bourgeoisie@saviese.ch)

La  
Bourgeoisie:  
Patrimoine  
vivant!



Dominique Liand  
conseiller communal

## Torrent-Neuf

### Pourquoi un plan d'aménagement détaillé ?

Le parcours du Torrent-Neuf jouit depuis plusieurs années d'une importante et croissante fréquentation touristique. Afin de gérer au mieux ce flux, l'élaboration d'un PAD (plan d'aménagement détaillé) s'avère nécessaire. Le PAD précise en ce sens les mesures particulières d'aménagement, applicables à certaines parties du territoire municipal, et règle dans le détail l'affectation du sol, au sens des articles 12 al.2 LcAT et 133 du règlement communal des constructions et de zones (RCCZ, 2003).

Le site faisant l'objet du PAD Torrent-Neuf concerne 5 secteurs définis dans l'espace: Binii ouest, La Boutze, Ninda, Ste-Marguerite et Brac.

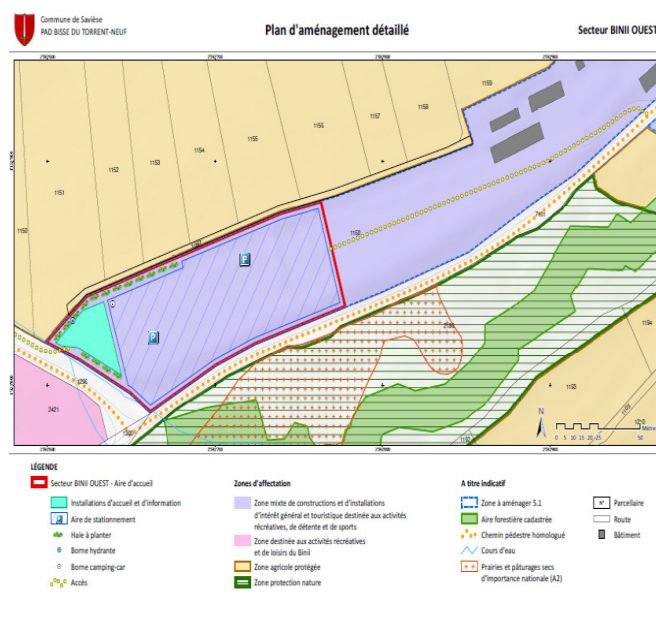
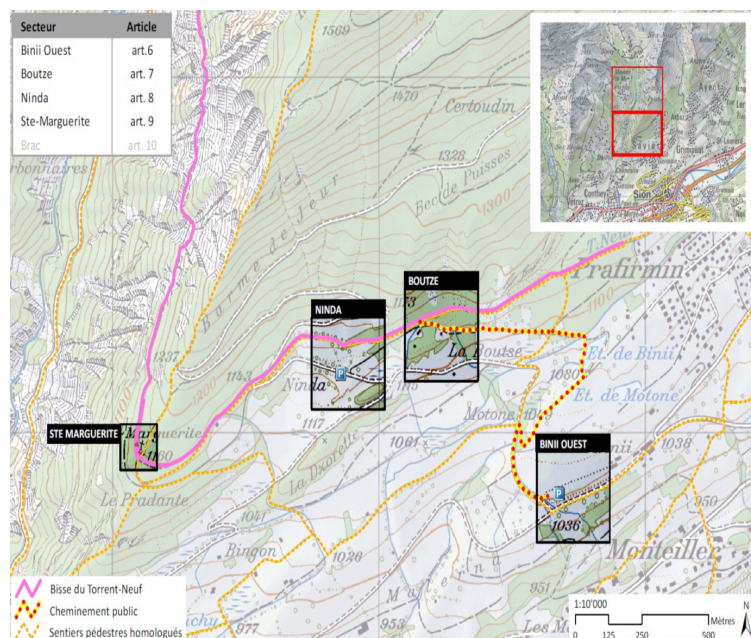
Le but visé par l'aménagement des secteurs du PAD est de favoriser un développement harmonieux et rationnel de la région dans un site en plein essor touristique, tout en tenant compte de ses particularités et en valorisant ses caractéristiques patrimoniales et paysagères. Cet aménagement respecte les principes de planification suivants:

- Garantir le développement harmonieux des différents secteurs;
- Localiser de manière judicieuse les

futures installations, aménagements et constructions;

- Mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales du site;
- Développer les lieux d'accueil et d'information sur le site;
- Mettre en place dans le périmètre du site une signalisation adaptée des places de parc et des cheminements motorisés et piétons;

Le PAD est soumis à la procédure de l'article 34 LcAT et suivants, et n'entre en vigueur qu'après son approbation par l'assemblée primaire et son homologation par le Conseil d'Etat.



**Convocation  
des assemblées  
primaire et  
bourgeoisiale  
au Baladin  
lundi 10 décembre  
à 19 h 30**



#### Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire y compris son financement pour la construction du parking dans le cadre du projet St-Germain Centre
3. Approbation engagement de la Commune dans le cadre de la réfection et de l'agrandissement de la résidence du home
4. Présentation du budget 2019, du plan quadriennal 2019-2022 et des décisions fiscales pour la Municipalité
5. Approbation du budget 2019 de la Municipalité
6. Approbation prolongation des zones réservées dans le cadre de la LAT
7. Approbation du plan d'aménagement détaillé – Torrent-Neuf
8. Adoption du règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique (fusion ESR-SIESA)
9. Divers

#### Assemblée bourgeoisiale dans l'enchaînement de l'assemblée primaire

#### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2019 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2019 de la Bourgeoisie
4. Agrégation de nouveaux bourgeois
5. Divers

Les messages introductifs pour les budgets 2019 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ainsi que les procès-verbaux des assemblées du 11 juin 2018 sont consultables sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch) ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture.

L'administration communale



Sylvain  
Dumoulin  
Président

## Fusion ESR-Siesa

Initiée en mars 2016 déjà, la fusion de l'Énergie de Sion-Région SA (esr) et de Sierre-Energie SA (Siesa) a obtenu le soutien unanime des conseils d'administration des deux sociétés. Le

processus entre désormais dans une nouvelle phase. D'ici la fin de l'année, les législatifs des 26 communes actionnaires vont être amenés à se prononcer sur la fusion des deux sociétés. L'objectif est une fusion en janvier 2020, sans perte d'emplois.

Ce projet est le résultat d'une vision politique et d'une logique entrepreneuriale qui vise à faire de la nouvelle entité un acteur énergétique de premier plan, à même de répondre aux défis d'un marché de l'énergie en perpétuelle évolution. En regroupant les compétences et en mutualisant les ressources, la nouvelle société issue de la fusion aura toutes les cartes en main pour assurer sa croissance et sa rentabilité à long terme, consolider sa proximité avec ses clients et saisir les opportunités d'innovations et de digitalisation en lien avec la transition énergétique. Elle verra ainsi sa position renforcée et pérennisée, dans un environnement concurrentiel, politique et réglementaire complexe.

Le projet de fusion est actuellement entre les mains des communes actionnaires, et sera soumis au vote des assemblées primaires et conseils généraux d'ici la fin d'année. Une acceptation de leur part est nécessaire pour donner le coup d'envoi à la création d'une nouvelle société anonyme, laquelle couvrirait un large spectre de prestations, de la prise d'eau à la prise électrique.

Ce positionnement stratégique englobe une vision de la prise d'eau à la prise électrique avec les activités de production, de gestion de l'approvisionnement énergé-

Carte d'identité	ESR	SIESA	ENTITÉ FUSIONNÉE
Fondation	1996	1994	2020
Communes actionnaires	17	10	26
Capital-action	60 mios	30 mios	90 mios
Collaborateurs	303	145	450
CA consolidé	219 mios	103 mios	322 mios
Clients	95 000	60 000	plus de 150 000

tique, de distribution et de commercialisation, les activités de services énergétiques ainsi que les prestations liées au multimédia, à l'eau, au gaz et à la chaleur.

La future entité déploiera ses activités sur deux sites principaux. La direction générale et le siège se trouveront à Sion dans un nouveau bâtiment administratif prévu dans le quartier des Ronquoz. L'exploitation et les activités administratives et techniques qui y sont liées seront localisées à Sierre. La construction d'un nouveau bâtiment est planifiée dans la zone de l'Ecoparc de Daval.

Côté emploi, toutes les places de travail seront conservées. La capacité à saisir les opportunités liées à la transition énergétique pouvant même déboucher à terme sur la création de nouveaux emplois à haute valeur ajoutée.

La commune de Savièse possède actuellement 2265 actions ESR d'une valeur nominale de 1000.- CHF ce qui représente 3.78% du capital-actions de la société. Elle possèdera 2293 actions d'une valeur nominale de 1000.- CHF dans la nouvelle société, ce qui représente 2.55% du capital-actions.

Selon la Loi du 5 février 2004 sur les communes, l'Assemblée primaire, délibère et décide de l'adoption et de la modification de tous les règlements municipaux, à l'exception de ceux qui ont une portée purement interne. La loi dispose également que l'Assemblée primaire, ou le Conseil général, délibère et décide notamment des aliéna-

tions de capitaux dont la valeur dépasse 5% des recettes brutes du dernier exercice. Enfin, elle prévoit que les communes peuvent adhérer à une personne morale de droit privé (notamment société au sens du Code des obligations) ou en constituer elles-mêmes. La constitution d'une telle personne morale ou l'adhésion à une personne morale existante nécessite l'approbation de l'Assemblée primaire.

La fondation de la Nouvelle Société Anonyme se fera en l'espèce par apports en nature de toutes les actions des sociétés esr ou Siesa dont les communes sont propriétaires et cela en deux étapes.

### 1. Constitution d'une nouvelle société anonyme actionnaire des sociétés ESR et Siesa

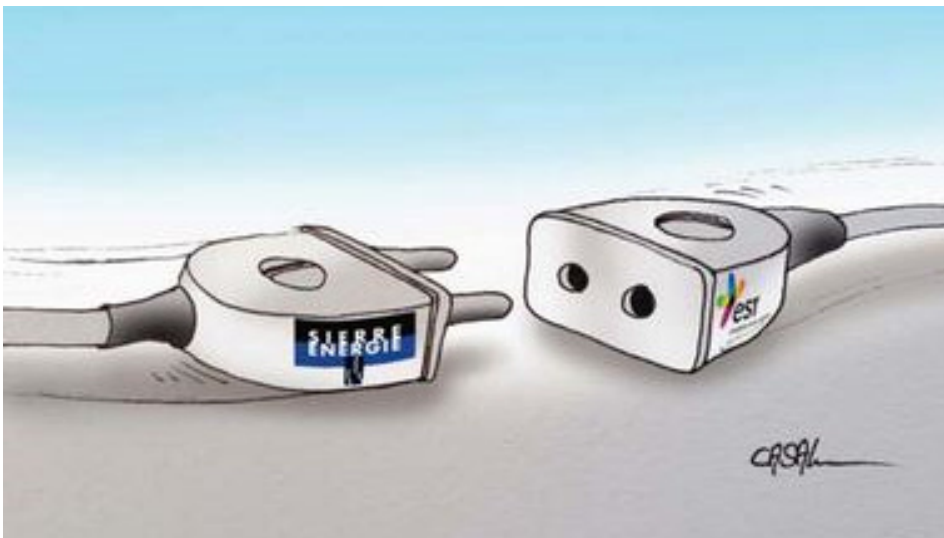
Chaque commune participera à la souscription de son capital-actions par la libération d'apports en nature correspondant à toutes les actions de la société dont elle est propriétaire. Les communes deviendront alors actionnaires de la nouvelle société anonyme qui sera, à son tour, actionnaire des sociétés esr et Siesa. Cette étape se fait par validation de la fusion en adoptant un règlement communal pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique, règlement très similaire à celui adopté par la commune de Savièse en 1996 pour la création de la société ESR.

### 2. Fusion des sociétés ESR et Siesa et absorption par la Nouvelle Société Anonyme

La fusion par absorption entraînera la dissolution des sociétés esr et Siesa et leur radiation du registre du commerce.

Il sera donc proposé à l'assemblée primaire de Savièse d'accepter ce nouveau règlement qui permettra de faire un pas de plus vers la fusion de ces deux sociétés.

Un message explicatif du Conseil communal à l'assemblées primaire, synthétisant les raisons et dimensions essentielles de la fusion, a été établi et est disponible sur le site internet de la commune. Le rapport de fusion et le règlement qui sera soumis à l'assemblée primaire sont aussi disponibles sur internet.







Anne-Lise Solliard  
Conseillère communale

## Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte

Les Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) remplissent une fonction hautement sensible dans notre société. Ces autorités judiciaires indépendantes sont notamment compétentes pour instituer une curatelle, statuer en matière de placement à des fins d'assistance et décider de la modification ou de la levée de telles mesures. Les APEA nomment les curateurs et assurent la surveillance et le suivi des mesures de protection.

Au terme d'une phase de restructuration, l'APEA de notre commune est désormais parfaitement opérationnelle. Grâce à sa structure et à ses moyens, elle est en

mesure de répondre efficacement aux attentes des justiciables. La commission communale des affaires sociales assure le lien administratif et budgétaire entre l'APEA et le Conseil communal. Elle a également pour tâches de soutenir et d'assister les personnes indigentes désireuses de retrouver une autonomie financière et sociale. Elle assure, en outre, l'accueil, l'insertion et l'intégration de nouveaux arrivants de nationalité suisse ou étrangère. Elle favorise l'entraide et la solidarité de concert avec les associations caritatives actives sur notre commune. Elle assure enfin le maintien à domicile des personnes atteintes dans leur santé.

A ce jour, cette commission s'appuie pour remplir ses missions d'assistance principalement sur le centre médico-social et le groupe entraide.

Parmi les défis futurs que devra relever notre commission figurent l'amélioration de la coordination des prestations afin de garantir l'autonomie des personnes atteintes dans leur santé ou dans leur âge, de leur prise en charge à domicile jusqu'à leur entrée en institution ou en EMS. Pour ce faire, une commission médico-sociale et santé a été nommée et travaille afin d'apporter un outil efficace aux personnes résidents sur le territoire de notre commune.

Dans l'intervalle et pour toutes questions, les institutions suivantes sont à votre disposition pour de plus amples précisions:

**Groupe entraide (bénévoles):**

079 261 51 75 (Anne-Rose Altieri)

APEA : 027 396 10 17

Centre médico-social du coteau:

027 399 28 10



Aline Héritier  
Conseillère communale

## Chantier du château de la Soie Bilan des premiers travaux d'urgence

Avec la fin du mois de novembre, s'est achevée la première étape des mesures d'urgence pour sauvegarder les ruines du château de la Soie.

Débuté en mai, le chantier s'est d'abord concen-

tré sur l'avant-porte ou barbacane, soutenue depuis un an par des étais métalliques. Pour stabiliser cette maçonnerie, en fragile équilibre au-dessus d'un ancien fossé défensif, la commission d'experts a opté pour une reconstruction moderne, en béton teinté, pour lui offrir une nouvelle fondation. L'angle sud-est et la voûte ont également été complétés pour rendre à la construction son aspect originel. Ces travaux permettent une meilleure lecture de ce premier élément d'accès au site. Dorénavant, le public pourra découvrir des détails restés invisibles jusque-là, comme le contrefort qui soutenait la structure.

Les travaux sur la porte principale, dite porte-bouclier, ont été menés en parallèle. Les ouvriers ont débuté en purgeant la structure des pierres chancelantes et en ôtant la végétation et les alluvions qui recouvraient le sommet de l'édifice. Les lacunes ont été complétées et le couronnement a été consolidé tout en conservant un aspect d'arrachement.

La voûte en tuf dont il manquait le dernier rang à l'ouest n'a pas pu être reconstituée dans son matériau d'origine. Ainsi, le béton teinté a, une nouvelle fois, été choisi pour combler cette lacune. Au compte des reconstructions, nous pouvons encore citer l'angle sud-ouest, la niche ouest qui est désormais bien visible et le mur nord-ouest.

Chaque étape de reconstruction est suivie par le responsable des monuments historiques et un expert en mortier, afin de consolider les ruines en utilisant des

mortiers semblables à ceux de l'époque (mortier à la chaux) tout en garantissant sa conservation pour les prochains siècles. Les archéologues sont intervenus en amont des interventions des maçons pour relever et documenter le monument. Ces informations sont primordiales car elles permettent aux historiens du bâti de reconstituer les différentes phases de constructions, etc. Cette documentation permettra également aux prochaines générations de conserver la trace des travaux effectués et de la compléter au gré des campagnes futures.

La dernière intervention de l'année a touché le couronnement du mur de courtine sud. Afin de préparer au mieux les travaux de l'année prochaine, il était important de comprendre si la poussée du terrain avait entraîné l'éclatement de certaines parties du mur d'enceinte ou si d'autres raisons avaient précipité son érosion. Les travaux ont été effectués de concert avec l'entreprise de maçonnerie et le bureau d'archéologie mandatés par la Commune et épaulés par des ouvriers des travaux publics, dès la mi-octobre. Les ouvriers et archéologues ont tout d'abord retrouvé le niveau de marche de l'époque, puis ils ont dégagé le mur (parement intérieur). Plusieurs zones ont été choisies pour effectuer des sondages qui ont permis de mettre au jour un espace de circulation d'environ 1m20. Ce chemin permettait d'accéder aux structures défensives du château: les meurtrières. Les archéologues ont déterminé grâce à leurs trouvailles que ce chemin avait été aménagé à la suite de la destruction du château au début du XV<sup>e</sup> siècle. Des analyses de charbon de bois retrouvé sur le site devraient corroborer ces nouveaux éléments.

Cette zone est dorénavant protégée pour l'hiver et les travaux reprendront au printemps prochain. Le site est à nouveau ouvert au public, qui pourra découvrir par



lui-même l'étendue des travaux effectués en 2018. La zone du mur sud restera par contre fermée durant tout l'hiver, pour des questions de conservation et de sécurité. Il est donc important de respecter les consignes et de ne pas s'engager dans cette partie fermée du site.

Au printemps prochain, les moutons devraient à nouveau pâturer sur la colline avant que le chantier ne reprenne.

Nous profitons de rappeler aux propriétaires de chiens qu'ils ont l'obligation de ramasser les excréments de leurs animaux sur le site. Il est également interdit de monter sur les ruines ou de faire du feu sur le site.

En 2019, nous célébrerons également les 800 ans de la construction du château médiéval. La Bourgeoisie et la Commune profiteront de ce jubilé pour organiser des visites du site en compagnie d'archéologues et de biologistes.

Une exposition à la Maison de la Culture présentera à la population les informations collectées depuis 2017, mais aussi le site préhistorique de la Soie et la richesse de sa faune et de sa flore.

## Subvention pour l'achat d'un véhicule deux-roues électrique



Sylvain  
Dumoulin  
Président

La Municipalité de Savièse tient à s'engager en faveur de la promotion de la mobilité douce et de son développement comme alternative au trajet en voiture. Elle tente ainsi de stimuler la mobilité entre les villages et vers le lieu de travail, au moyen de véhicules respectueux de l'environnement.

Afin d'encourager l'usage d'un véhicule à deux-roues à assistance électrique, qui offre des avantages en matière de lutte contre la pollution, d'économie d'énergie et de santé, la Municipalité

de Savièse met à disposition des personnes physiques domiciliées dans la commune, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une subvention de 400 francs (mais au maximum 50% du coût), pour l'achat d'un véhicule à deux-roues à assistance électrique.

Les subventions seront limitées au budget annuel imparti à cet effet par la Municipalité. Les demandes seront donc traitées par ordre de réception et dans les limites budgétaires.

### A QUI S'ADRESSE CETTE DÉMARCHÉ ?

Cette démarche s'adresse aux personnes physiques majeures domiciliées sur le territoire de la commune. Il n'est possible

d'obtenir qu'une seule subvention par ménage et le délai d'attente est de cinq ans entre deux demandes.

### QUELS SONT LES DOCUMENTS À PRÉSENTER ?

Vous devez adresser ou remettre à l'administration communale dans un intervalle d'un mois après l'achat du véhicule, les documents suivants:

- Le formulaire de demande de subvention ad-hoc qui sera bientôt disponible sur le site internet de la commune [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch)
- La facture originale de l'achat effectué dans l'année, avec la preuve de paiement. L'achat doit être fait dans un commerce du district de Sion;
- Une pièce d'identité;

### CONCESSIONNAIRES

La Municipalité de Savièse remercie les différents concessionnaires saviésans qui ont bien volontiers accepté de participer à cette démarche en offrant à tout acheteur, un rabais sur le prix de vente représentant au minimum CHF 100.-, sur la valeur à neuf du véhicule.



Sylvain  
Dumoulin  
Président

## Conseil général compte rendu de la soirée GABA

Le 10 octobre dernier, la jeune association GABA a organisé une soirée information-débat sur la thématique du Conseil général. Plus d'une centaine de citoyens intéressés était présent lors de cette

soirée pour écouter M. Maurice Chevrier, chef du service des affaires intérieures et communales, ainsi que les tables rondes avec de nombreux conseillers généraux, tous partis confondus, venant d'autres communes du canton et animées par M. Romain Carrupt, journaliste auprès du *Nouvelliste*.

La Municipalité de Savièse tient tout d'abord à remercier l'association GABA pour l'organisation de la soirée qui a été très instructive et très enrichissante. Merci à ces jeunes saviésans de mettre leur énergie et leur temps libre pour organiser des conférences, des débats et des soirées d'informations sur différentes thématiques. Merci ensuite à tous les acteurs de cette soirée qui ont été à la hauteur des attentes du public et qui ont permis d'informer objectivement et de manière complète sur cette thématique importante.

En quelques mots, un Conseil général est une assemblée d'élus qui remplace l'assemblée primaire. Le citoyen se fait ainsi représenter dans cette assemblée en élisant les candidates et les candidats qu'il estime être les plus à même de défendre ses intérêts. Le Conseil général est composé, selon la loi sur les communes, de 45 membres et est renouvelé tous les quatre ans au

même rythme que le Conseil communal. Ce nombre peut être revu à la baisse avec la mise en place d'un règlement d'organisation pour la commune, règlement qui permet aussi de préciser et de restreindre certaines compétences, notamment financières, du Conseil communal.

Le Conseil général n'est pas un Conseil communal bis ou un organe de surveillance des activités du Conseil communal. Ses compétences décisionnelles sont identiques à celles de l'assemblée primaire et sont principalement, l'adoption et la modification de tous les règlements municipaux, de l'adoption du budget et des comptes, de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5% des recettes brutes du dernier exercice, ainsi que d'autres compétences énumérées à l'article 17 de la loi sur les communes.

Il est ressorti à plusieurs reprises durant cette soirée que les articles 69 à 83 de l'actuelle Constitution du canton du Valais, traitent de la thématique des communes et de leurs compétences et obligations. L'article 73 de cette même loi traite du Conseil général en précisant que dans les communes de plus de 700 habitants, les citoyens peuvent élire un Conseil général. Il a aussi été mentionné par M. Maurice Chevrier que lors de la récente idée de réforme R21, réforme des institutions valaisannes, qui n'a pas abouti, il était prévu de changer cet article 73 pour obliger les communes de plus de 5000 habitants à se doter d'un Conseil général. Dans le *Nouvel-*

*liste* du 2 novembre, un article fait un compte rendu d'un débat entre candidats de tous partis sur la question du redécoupage territorial du canton. Si ce point divise, il est fait mention en toute fin d'article que les candidats sont unanimes quant à la création d'un Conseil général pour des communes de plus de 5000 habitants, ce qui est le cas pour Savièse. La tendance se dessine donc dans cette direction. Rien ne sert donc de courir, mais il faut attendre les résultats de la Constituante pour savoir ce que Savièse veut faire et ce d'autant plus qu'il n'y a pas d'urgence à introduire un Conseil général à Savièse. C'est du moins l'avis partagé par les quatre grands partis politiques de notre commune, par la voix de leurs présidents, qui ont été interrogés par le *Nouvelliste* dans son édition du 20 octobre dernier pour un article sur un compte rendu de la soirée.

Le Conseil communal prend acte de ces positions et va certainement faire de même, c'est-à-dire attendre les résultats du travail sur la Constitution cantonale. Il faut toutefois bien s'imaginer que l'introduction d'un Conseil général ne doit pas être une action isolée, car elle perdrait de son sens et de son efficacité. Elle doit obligatoirement s'inscrire dans une réflexion plus globale du fonctionnement et de l'organisation des institutions et de l'administration de la commune de Savièse, comme notamment la réduction du nombre de Conseillers communaux, la professionnalisation de leurs tâches ou l'augmentation des compétences des chefs de service et d'autres encore.



Sylvain  
Dumoulin  
Président

## Règlements communaux

En 2017, le nouveau règlement sur la gestion des déchets a été accepté par l'assemblée primaire et est rentré en vigueur au début de l'année 2018. La révision de ce règlement était rendue nécessaire par l'introduction de manière généralisée sur le Valais romand de la taxe au sac, mais surtout pour respecter le principe de causalité, communément appelé principe du pollueur-payeur, inscrit dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement.

L'effort de révision des règlements va se poursuivre avec le règlement des eaux usées et le règlement des eaux potables qui datent respectivement de 1978 et de 1999, avec en ligne de mire les objectifs suivants:

- Respecter aussi pour ces deux règlements les principes de causalité selon la loi fédérale sur la protection de l'environnement et autofinancer les comptes correspondants.
- Adapter le contenu technique et légal impératif aux réglementations et lois actuellement en vigueur.

- Uniformiser le principe de calcul des taxes de base et variable pour l'ensemble des règlements communaux afin de gagner en clarté pour le citoyen et en efficacité au niveau de la facturation et permettant une automatisation de celle-ci.

- Exiger la pose obligatoire de compteurs pour toute nouvelle construction et encourager leur mise en place dans des constructions existantes.

Une commission ad hoc composée de conseillers communaux a revu totalement, durant l'année 2018, le contenu de ces deux règlements en se basant sur des règlements types mis à disposition par l'Etat du Valais et sur des règlements d'autres communes valaisannes qui ont été homologués depuis peu par le Conseil d'Etat. Il a bien évidemment aussi fallu tenir compte des particularités propres à notre commune pour faire en sorte que ces règlements soient les plus adaptés possibles pour Savièse. Cette première étape de travail est maintenant terminée et débute ainsi la deuxième étape plus délicate de détermination des montants des différentes taxes, calcul relativement complexe qui doit tenir compte des coûts effectifs et réels issus de la comptabilité, ainsi que des investissements futurs et

actuels qui sont à prévoir sur ces différents réseaux. Il y a lieu également de déterminer la valeur vénale du réseau d'eau potable et de celui des eaux usées, tâches qui ne sont pas aisées.

Une fois clairement déterminés, les différents montants de taxes proposés doivent ensuite être validés par la section des finances communales de l'Etat du Valais et doivent ensuite être soumis à M. Prix pour une ultime validation.

Ce processus financier itératif prend relativement beaucoup de temps et c'est pour cette raison que le Conseil communal a dû renoncer à une proposition de validation de ces deux nouveaux règlements lors de l'assemblée primaire de décembre 2018. Ils seront donc soumis lors de l'assemblée primaire de juin 2019.

Ce laps de temps supplémentaire permettra de finaliser et de valider la partie financière. Pour la suite, ces règlements seront consultables sur le site de la commune et proposés à la consultation des citoyennes et citoyens pour leur permettre de faire des remarques, des propositions et poser des questions, comme cela a été pratiqué pour le règlement sur la gestion des déchets et celui des constructions.

## Savièse 2030: informations

La démarche Savièse 2030 qui a été initiée au printemps 2018 est entrée dans sa phase la plus longue ; celle de l'analyse des informations et idées récoltées et de la préparation du plan directeur. Il est en effet nécessaire de regrouper toutes les idées qui sont ressorties lors des différents ateliers, les classer, les analyser et les synthétiser dans un document qui sera la feuille de route pour le développement de notre commune durant les douze prochaines années. Cette tâche n'est pas aisée tant les propositions et les idées sont nombreuses.

A chacun des trois ateliers participatifs organisés par la commune en collaboration avec le bureau Pact3f, une thématique particulière était abordée. Lors du premier atelier de mai 2018, il a été question de la qualité de vie, à celui de juin du territoire et de la mobilité et finalement, pour celui de juillet du tourisme et du patrimoine. A chaque atelier, les animateurs ont pu compter sur une participation de près de 80 citoyennes et citoyens.

Merci à toutes ces personnes de leur présence, de leur intérêt pour la démarche Savièse 2030, de leur participation aux discussions et aux débats, d'avoir exposé leur idées et points de vue, et surtout d'avoir contribué à la réalisation du futur plan directeur de la commune de Savièse.

Un 4ème atelier réservé à la jeunesse de la commune a été organisé durant le mois de septembre. La démarche a ainsi permis de prendre en compte les avis et les besoins de toutes les tranches d'âge de la population saviésanne: les écoliers au travers de dessins

ou de bricolages qu'ils ont réalisés durant le mois de juin pour exprimer comment ils voyaient le Savièse de 2030, la jeunesse au travers de l'atelier qui leur était exclusivement dédié, et finalement les actifs et les retraités durant les trois soirées thématiques. Lors de ces différentes rencontres, les discussions ont été très intéressantes et ont permis de mettre en avant les besoins et les inquiétudes des habitants de la commune. Il y a aussi un bon nombre de projets concrets, permettant de répondre à ces besoins ou de dissiper les inquiétudes, qui ont été proposés par les citoyennes et citoyens. Ils sont aujourd'hui en cours d'analyse afin de les classer par ordre d'importance, c'est-à-dire qui ont été portés par plusieurs personnes lors des soirées.

De son côté, le conseil communal doit effectuer un recensement des projets actuels et futurs qu'il envisage pour la commune. Il faudra ensuite comparer et utiliser la complémentarité des deux analyses (par le conseil communal et participative) pour inscrire le tout dans un plan directeur.

La vision commune qui ressort de ces ateliers est la suivante :

**«Savièse 2030, un territoire diversifié qui correspond aux exigences des anciens tout en répondant aux besoins de la relève!**

**C'est avant tout une communauté de villages qui a su conserver son écrin de verdure, sa tranquillité, son identité forte. Son administration communale s'est engagée dans un processus d'amélioration continue pour assurer une dynamique**

**territoriale et ainsi améliorer son offre en terme d'infrastructures (centre médical, commerces, espaces de rencontre, etc.), d'activités culturelles, associatives et sportives. Soucieuse du maintien d'une bonne cohésion territoriale et générationnelle, elle ose se donner les moyens de répondre également aux besoins des jeunes et des nouveaux arrivants ».**

**La vision partagée devra être développée / valorisée à travers les axes suivants :**

- Vivre ensemble
- Vivre en sécurité
- S'engager pour le sport et la jeunesse
- Maîtriser le développement de Savièse
- Planifier et organiser le développement du tissu économique
- Améliorer la mobilité
- Maintenir une administration performante et facilitant l'accès à l'information
- Favoriser l'économie d'énergie et le développement d'énergies renouvelables
- Valoriser le patrimoine et le tourisme
- Dynamiser la vie culturelle

Lorsque le travail sera terminé et validé par le Conseil communal, une soirée d'information à l'attention de toute la population saviésanne sera mise sur pied.

**Suggestion: vous avez une proposition d'amélioration, une question, une réclamation, une envie de signaler quelque chose sur la commune ou nous faire part d'une de vos aventures. N'hésitez pas à nous écrire sur: [suggestions@savièse.ch](mailto:suggestions@savièse.ch)**



Dominique Liand  
conseiller communal

## Déchetterie du Pécolet à Chandolin

Après une analyse méticuleuse de cette première année d'exploitation de la déchetterie du Pécolet dans sa nouvelle configuration, il s'est avéré que l'ouverture du mercredi matin n'était plus judicieuse. Effectivement très peu de citoyens utilisent cette plage horaire pour déposer leurs déchets.

Pour mieux réguler le flux des déchets et ainsi améliorer le service à la population, la

décharge du Pécolet sera donc ouverte le lundi après-midi en lieu et place du mercredi matin.

Les nouveaux horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi	de 13.00 à 18.45 (nouveau)
Mardi	de 13.00 à 18.45
Mercredi	de 13.00 à 18.45
Judi	fermé
Vendredi	de 13.00 à 18.45
Samedi :	de 0800 à 11.45 et de 13.00 à 16.45

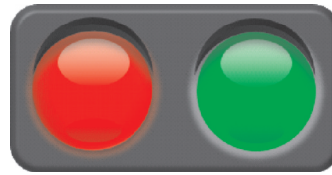
Durant la période hivernale, la fermeture est avancée à 16.45 (changement d'horaire au changement de l'heure, été-hiver)

Les veilles de fêtes, la décharge est fermée :  
à 15.45 en période hivernale

à 17.45 en période estivale

L'horaire du samedi ne varie pas avec le changement d'heure, il est identique toute l'année.

En 2018, à plusieurs reprises, il a été constaté la présence de deux véhicules sur les balances de pesée, tant à l'entrée qu'à la sortie de la déchetterie du Pécolet. Aussi, nous remercions les usagers de respecter la signalisation mise en place. Tant que



le feu de signalisation est au rouge, vous devez stationner votre véhicule avant la balance et attendre que le feu soit au vert pour avancer votre véhicule sur la balance. Merci d'avance.



### Mérites sportifs et culturels

La cérémonie des mérites sportifs et culturels de la Commune de Savièse se tiendra le dimanche 24 mars 2019, avec une formule entièrement revisitée.

Les clubs, associations et particuliers peuvent annoncer leurs lauréats jusqu'au 19 janvier 2019, via le formulaire officiel (en ligne sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch)).

### Exposition à la Maison de la Culture

Jusqu'au 6 janvier 2019, l'artiste macédonien Nikola Krstev expose ses œuvres naïves à la Maison de la Culture. L'artiste autodidacte a choisi la peinture sous verre, art traditionnel des Balkans, pour laisser libre cours à son inspiration, souvent liée à ses souvenirs de jeunesse. Ce support atypique donne une impression de profondeur à l'œuvre et intensifie le rendu de la couleur.

A découvrir sans attendre, du jeudi au dimanche, de 14h à 18h.